

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU 09 SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 09 septembre, à 20h, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, 1, rue de l'Ecole, sous la présidence de monsieur Xavier PROUTEAU : maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03-09-2026.

Etaient présents : Mes et Mrs Xavier PROUTEAU, Laurent PREAULT, Sylvain GAUTIER, Valérie JOLLY, Nathan JOLLY, Catherine GUILBAUD, Valentine PRAUD, Frédéric CHABOT, Quentin ANGER, Rose RAUTUREAU, Frédérique TEXIER, Annabelle PICARD, Chrystelle PREAULT et Alexis GUILLET

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 14

Quorum : atteint

Mme Annabelle PICARD a été élue secrétaire de séance

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Demande de rétrocession de concession en date du 31-07-2026
2. Approbation du règlement intérieur du conseil municipal
3. Création de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation
4. Approbation de l'avenant à la convention constitutive du GIP Géo Vendée
5. Fixation du prix au m3 consommés d'eau à la borne de puisage rue des Perrondes
6. Approbation du Rapport Public sur la Qualité du Service Assainissement Collectif R.P.Q.S. 2025
7. Informations diverses

**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES
DELEGATIONS PAR DELIBERATION DU 08-04-2026**

Pour renoncer au droit de préemption sur la vente de biens sur la commune :

N°	Adresse du bien	parcelles	Nature du bien	superficie
IA0850552600007	5, rue des Longeais	AD 200	Maison individuelle	1 789 m ²
IA0850552600008	15, Place de l'Eglise	AC 14	Maison individuelle	63 m ²

Signature des devis suivants :

Date	Entreprise	Objet	Montant T.T.C.
30-06-2026	JMS Consultants	Contrat analyse financière 2027-2029	3 180 € par an
08-07-2026	Transports LEGRAND	Fourniture et transport de 0/20 GNTA	771.46 €

08-07-2026	Tissus du renard La Roche Sur Yon	Toile d'ombrage pour le restaurant	510.30 € €
11-07-2026	Newloc La Roche Sur Yon	Location cylindre autoporté (travaux rue des Longeais)	271.77 €
22-07-2026	Cyrvis de Gennes (49)	Sac filtrant pour la lagune	609.60 €
Août	Team élagage d'Apremont	Moitié des frais pour abattage d'un chêne	540 €
Juillet-août	Routhiau d'Aizenay	Diverses fournitures restaurant	268 €
août	Weldom Aizenay	Néon terrasse restaurant	738.21 €
août	Clisson métal de Challans	Fournitures pour le restaurant	874 €
06-08-2026	GB transmission	Mission de recrutement d'un locataire-gérant pour le restaurant	750 €
17-08-2026	Weldom Aizenay	Fournitures pour meuble cantine pour les serviettes	91.90 €
26-08-2026	Nuances unikalo de Challans	Bandes thermocollantes pour le restaurant	659.52 €

DELIBERATIONS PRISES

1- Demande de rétrocession d'une concession « caverne » en date du 31-07-2026

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la demande de rétrocession de la caverne numéro 5 acquise le 02-01-2024 par son titulaire à la date du 31-07-2026, vide de toute sépulture. Le conseil municipal émet un avis favorable en précisant l'article 35 du règlement intérieur du cimetière qui stipule qu'aucun remboursement prorata temporis de la somme versée n'aura lieu.

2- Règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur le maire rappelle qu'un règlement intérieur du conseil municipal doit être approuvé dans les 6 mois après son renouvellement. Après s'être avoir fait présenter le projet de règlement intérieur du conseil municipal, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

3- Nouvelle taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Par délibération du 06-09-2023-9, la commune avait délibéré sur l'assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation au 01-01-2024.

Cette dernière va disparaître. Il faut donc mettre en place la **nouvelle taxe sur la vacance des locaux d'habitation pour éviter toute perte financière avant le 01-10-2026 pour être effective au 01-01-2027**

- **Cette taxe concerne les logements inoccupés depuis au moins 2 ans ainsi qu'au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.**
- **Sont exclus de la taxe :**
 - les logements dont la durée d'occupation est supérieure à 90 jours consécutifs au cours de la période de référence.
 - Les logements dont la vacance est indépendante de la volonté du contribuable.
 - Les dépendances du domaine public.
- **Les redevables :** toute personne physique ou morale.
- **Les logements :** à usage d'habitation avec éléments de confort minimum (eau, électricité, sanitaires) et non meublés.
- **Le taux est fixé par délibération dans la limite de 50%** (dans son ancienne formule, le taux correspondait à celui de la taxe d'habitation), il est à voter avant le 15-04-2027
- **Les dégrèvements** sont à la charge de la commune.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'instituer cette taxe au 01-01-2027.

4- **Approbation de l'avenant à la convention constitutive du GIP Géo Vendée : recueil des modifications apportées par l'avenant 1 à la convention constitutive du GIP GEO VENDEE**

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Géo Vendée, approuvé par arrêté du Préfet de la Vendée n° 2025-DCL-BCL-456 du 27 juin 2025, publié le 30 juin 2025, a pour objet de mutualiser à l'échelle départementale des compétences, des outils et des services dans le domaine du géonumérique et de la gestion de la donnée au bénéfice de ses membres.

Les missions détaillées figurent dans la convention constitutive approuvée par arrêté préfectoral.

La convention constitutive du GIP Géo Vendée doit aujourd'hui être modifiée par voie d'avenant, annexé à la présente délibération.

Conformément aux dispositions de la convention constitutive, chaque membre du GIP doit préalablement approuver l'avenant et autoriser sa signature.

L'approbation du présent avenant et sa signature par les membres sont données sous réserve de son adoption par l'Assemblée Générale du GIP Géo Vendée ainsi que de l'accomplissement des formalités administratives et préfectorales requises.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cet avenant.

5- **Délibération pour fixer le prix de consommation d'eau à la borne de puisage située rue des Perrondes**

Le 18-10-2023 a été mis en service une borne de puisage rue des Perrondes, au stade. Normalement les entreprises doivent venir en mairie pour l'autorisation de puiser de l'eau de façon à facturer la consommation avec déplacement des agents pour la relève des compteurs. Pour l'instant c'est l'entreprise Véolia pour le balayage des voies qui consomme mais c'est convenu que c'est gratuit.

Par mail du 20-07-2026, la société EIFFAGE nous informe avoir consommé à la borne de puisage 71 m3 d'eau pour la réfection de la RD 978 par le département.

Le conseil municipal, à l'unanimité fixe le prix au m3 suivant :

Prix au m3 annuel fixé par vendée eau : 1.28 € TTC en 2026 * 71 = 91.38 €

Forfait intervention agents pour la relève du compteur avant-après : 20 €

Soit un coût de 111.38 € pour la société Eiffage

D'une manière générale, le conseil municipal décide, à l'unanimité de fixer le prix au m3 suivant :

- Prix année N au m3 consommé année N fixé par Vendée eau
- Forfait intervention agent pour la relève du compteur avant-après et ouverture : 20 €

6- **Approbation du Rapport Public Qualitatif du Service assainissement collectif 2025**

	2023	2024	2025
Nombre d'abonnés	329	338	336
Nombre d'habitants desservis	796	818	818
Linéaire de réseau hors branchements			1 270 mètres en unitaire et 6 210 mètres en séparatif soit 7 480 mètres linéaire
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	0	0	0
Volume facturé	25 594 m3	26 979 m3	29 285 m3
Modes de gestion			Gestion en régie communale
Nombre d'ouvrages			1 lagune agrandie en 2016

Capacité en Équivalents- Habitants			900
Tarifs			Abonnement au service : 42 € Part variable par m3 consommés : 1.40 € Participation pour le raccordement des nouvelles constructions : 2 500 €
Travaux investissement	Réhabilitation du réseau rue de Douin rue de l'école pour 111 ml pour un montant de 27 496.20 € Solde raccordement du poste de refoulement pour la zone artisanale : 30 386 € Création de 5 antennes : 9 482 € Renforcement des berges à la lagune : 54 063 €	Création d'un regard en bas du lotissement de la Sapinière : 1 086 €	Création de deux branchements : 3 980.40 € 3 rue des Longeais 4 rue du Champ Donné

INFORMATIONS DIVERSES

7- Désignation des représentants communaux aux différentes commissions de la Communauté de Communes Vie et Boulogne (C.C.V.B.)

COMMISSION	Vice-président référent C.C.V.B.	Représentant communal
Aménagement et habitat	Franck ROY	Sylvain GAUTIER
Economie	Mireille HERMOUET	Laurent PREAULT
mobilités	Marie CHARRIER ENNAERT	Nathan JOLLY
valorisation des déchets ménagers	Guy AIRIAU	Frédérique DELORME
Enfance et familles	Gaëlle CHAMPION	Valérie JOLLY
Culture et lecture publique	Gérard TENAUD	Quentin ANGER

Inclusion sociale et santé	Marcelle BARRETEAU	Annabelle PICARD (frédérique DELORME en suppléante)
----------------------------	--------------------	--

8- Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde

Suite à l'élection des nouveaux conseillers, il est nécessaire de mettre à jour le plan communal de sauvegarde. Une réunion du conseil municipal aura lieu le mercredi 30-09-2026 à 20h exclusivement sur ce sujet

9- Rapport d'exploitation de l'éclairage public en 2025

Le conseil municipal a pris connaissance du rapport d'exploitation de l'éclairage public pour l'année 2025 établi par le SYDEV

10- Augmentation du loyer au 01-09-2026 pour la maison du mieux-être située au 17, rue des Sables

En fonction des mentions notées sur le bail, l'augmentation sera la suivante :

2 ^{ème} trimestre 2026	+1.15%	Avant : 1 106.39 €	Après : 1 119.14 €
---------------------------------	--------	--------------------	--------------------

11- Point sur le personnel communal

Monsieur le maire informe le conseil municipal d'une restructuration nécessaire du service technique avec la fin des deux contrats à projet en janvier 2027 et du départ d'un agent.

12- Débat sur la mutuelle et la prévoyance pour tous les agents communaux

Dans le cadre des évolutions réglementaires relatives à la protection sociale complémentaire (PSC), la commune a pour obligation de mener un débat, à l'occasion du renouvellement du conseil municipal, portant sur la « mutuelle santé » et le « maintien de salaire » des agents communaux.

Au 01-01-2025 : la commune a adhéré à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif du risque prévoyance à adhésion obligatoire afférent au bénéfice des agents avec une souscription à la garantie de base à hauteur de 90% du revenu net en cas d'Incapacité Temporaire de Travail ou d'Invalidité, participation financière à hauteur de 50% de la cotisation acquittée par tous les agents. (voir délibération du 02-140-2024 n° 5). La participation communale est égale à la moitié de la cotisation de l'agent avec un minima de 7 €.

Au 01-01-2026 : la commune participe financièrement aux contrats individuels labellisés de mutuelle (sur justificatif) à hauteur de 15 € brut par mois et par agent quel que soit sa quotité de travail. 3 agents en bénéficient actuellement. Par délibération du 06-05-2026, la commune a donné mandat au CDG pour la réalisation d'une mise en concurrence visant au choix d'une mutuelle à effet au 01-07-2027 avec adhésion facultative.

COMPTE RENDU (C.R.) DES COMMISSIONS COMMUNALES
– Communauté de Communes Vie et Boulogne (C.C.V.B.) et autres....

- CR Pôle solidarité du jeudi 03-09-2026 : par madame Valérie JOLLY qui fait part des prochaines réunions de ce pôle les 08-10*12-11 et 10-12-2026 à 18h30

Agenda

- Jeudi 10-09-2026 à 17h30 : pôle ressources humaines
- Jeudi 17-09-2026 à 18h : pôle bâtiments et infrastructures
- Samedi 19-09-2026 : réunion des associations à 10h30
- Jeudi 24-09-2026 à 18h30 : pôle communication et vie locale
- Mercredi 30-09-2026 à 20h : réunion du conseil municipal pour le Plan Communal de Sauvegarde
- Vendredi 17-01-2027 : vœux de la municipalité
- Dimanche 19-01-2027 : goûter des aînés
- We du 5 et 6-02-2027 : festival de l'humour

Prochaines réunions du conseil municipal à 20h

07-10-2026

04-11-2026

02-12-2026

Séance levée à 22h

La Secrétaire : Annabelle PICARD

Le maire : Xavier PROUTEAU

